

Votants : 90

Convocation du Conseil de Communauté :
le 15 novembre 2013

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 26 novembre 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 25 novembre 2013

FINANCES- SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE A LA COMMUNE DE MAUZE-SUR-LE-MIGNON POUR LA REGENERATION DU COURT DE TENNIS N°2

Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Serge MORIN, Stéphane PIERRON, Joël MISBERT, René MATHE, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Gilbert BARANGER, Jean-Luc CLISSON, Dominique VALLEE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOIR, Nicole DAVID, Gilbert GOLAZ, Bernard ADAM, Jacky AUBINEAU, Chantal BARRE, Pilar BAUDIN, Elisabeth BEAUVAIS, Patrick BERNACCHI, Julie BIRET, Dominique BOUTIN-GARCIA, Amaury BREUILLE, Elsie COLAS, Didier DAVID, Annick DEFAYE, Patrick DELAUNAY, Francis DUPONT, Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Véronique HENIN-FERRER, Anita JAGOUEX, Anne LABBE, Virginie LEONARD, Gaëlle MANGIN, Aurélien MANSART, Alain MEMIN, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Christiane PINEAU, Alain PIVETEAU, Christophe POIRIER, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Monique SAGOT, Alain SAUVIAC, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Jean-Claude SUREAU, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Thierry DEVAUTOUR à Jacky AUBINEAU, Alain PARROT à Didier DAVID, Jacques BROSSARD à Monique SAGOT, Brigitte COMPETISSA à Philippe REY, Gérard LABORDERIE à Bernard ADAM, Gérard GIBALT à Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU à Joël MISBERT, Jérôme BALOGÉ à Elisabeth BEAUVAIS, Alain BAUDIN à Elsie COLAS, Georges BERDOLET à Danielle NICORA, Jean-Pierre BOUTHILLIER à Claire RICHECOEUR, Alain CHAUFFIER à Rabah LAICHOIR, Annie COUTUREAU à Jean-Louis SIMON, Nicole GRAVAT à Virginie LEONARD, Nicole IZORE à Hüseyin YILDIZ, Patrice LAPLACE à Françoise TALBOT, Eliane LE MAITRE à Jean-Michel TEXIER, Jacqueline LEFEBVRE à Marc THEBAULT, Nicolas MARJAULT à Julie BIRET, Josiane METAYER à Pascal DUFORESTEL, Franck MICHEL à Nathalie SEGUIN, Delphine PAGE à Patrick DELAUNAY

Titulaires absents suppléés :

Titulaires absents :

Michel SIMON, Maryvonne ARDOUIN, Blanche BAMANA, Christian GRELLIER, Emmanuel GROLLEAU, Jacques GUILLOTEAU, Guillaume JUIN, Germain MEHL, Frédéric PASTOR

Titulaires absents excusés :

Thierry DEVAUTOUR, Alain PARROT, Jacques BROSSARD, Joël BOURCHENIN, Brigitte COMPETISSA, Gérard LABORDERIE, Gérard GIBALT, Robert GOUSSEAU, Jérôme BALOGÉ, Alain BAUDIN, Georges BERDOLET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Alain CHAUFFIER, Annie COUTUREAU, Nicole GRAVAT, Nicole IZORE, Patrice LAPLACE, Eliane LE MAITRE, Jacqueline LEFEBVRE, Nicolas MARJAULT, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Delphine PAGE, Michel PAILLEY, Sylvette RIMBAUD

Présidente de séance : Geneviève GAILLARD

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

Accusé de réception en préfecture 079-247900806-20131125-C26-11-2013-DE Date de télétransmission : 02/12/2013 Date de réception préfecture : 02/12/2013
--

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 25 NOVEMBRE 2013

FINANCES – SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE A LA COMMUNE DE MAUZE-SUR-LE-MIGNON POUR LA REGENERATION DU COURT DE TENNIS N°2

Monsieur **Rabah LAICHOOR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition de la Présidente,

Vu :

- L'article L. 5216-5 (VI) du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que des subventions d'équipement peuvent être versées entre une Communauté d'Agglomération et ses communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil de Communauté et des Conseils Municipaux concernés. Le montant total de la subvention d'équipement ne peut excéder la part du financement assuré, hors subvention, par le bénéficiaire,
- La délibération du Conseil de Communauté du 5 avril 2012 portant sur les amortissements des subventions d'équipement du budget principal et des budgets annexes votés en M14,

Considérant :

- La demande de la commune de Mauzé sur le Mignon du 7 octobre 2013 et la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2013 sollicitant une subvention d'équipement d'un montant de 2 045,00 €, au titre des droits à emprunt disponibles de la commune, pour la régénération du court de tennis n°2,
- Le plan de financement suivant :
 - Régénération du court de tennis n°2

Coût de l'opération H.T.

4 091,00 €

Recettes :

- | | |
|-------------------|------------|
| • Subvention CAN | 2 045,00 € |
| • Autofinancement | 2 046,00 € |

Cette subvention, dont les crédits sont inscrits au budget, sera amortie sur 5 ans.

- la condition d'une participation de la CAN inférieure ou égale au coût H.T. supporté par la commune de MAUZE SUR LE MIGNON est donc respectée.

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20131125-C26-11-2013-DE
Date de télétransmission : 02/12/2013
Date de réception préfecture : 02/12/2013

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Accepter l'attribution d'une subvention d'équipement de 2 045,00 € à la commune de MAUZE SUR LE MIGNON, pour la régénération du court de tennis n°2.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 90
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Rabah LAICHOIR

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20131125-C26-11-2013-DE
Date de télétransmission : 02/12/2013
Date de réception préfecture : 02/12/2013